



VITHEC 3, Allée Victoria, Grand Janon 23460 Saint Pierre Bellevue

Vivre Tranquille et Heureux En Creuse

Tél : 07 81 83 26 13 Mail : contact@vithec.fr site : www.vithec.fr

N° d'enregistrement W231004664

SIREN : 910 307 487

Mairie de Saint Pardoux Morterolles

Le Bourg

23400 Saint Pardoux Morterolles

Date : 2 mai 2023

Courrier RAR

Objet : Projet dit de Champalounat

A l'attention de M. Patrice Pataud maire de la commune de Saint Pardoux Morterolles

M. Le Maire,

Le projet dit de « Champalounat » auquel la municipalité de Saint Pardoux Morterolles est associée par la convention qui a été signée avec la société Iberdrola, fait de plus en plus polémique au fur et à mesure que des précisions sont données .

La divulgation des emplacements précis des machines laisse apparaître que les hameaux au plus proche des machines, dont les habitants subiront de manière importante les nuisances visuelles, sonores et autres dévaluations de leurs biens immobiliers, sont des administrés de municipalités voisines qui ne seront pas destinataires de compensations financières .

Là où EDF par ses filiales EDF Renouvelables renonce à un projet par souci de laisser vivre et prospérer une espèce de chiroptère rare et protégée, une entreprise espagnole serait-elle moins ou pas du tout sensibilisée à la préservation de la biodiversité française ? L'argument d'études qui seront réalisées sur le lieu ou alentour des aérogénérateurs est-il recevable lorsque les spécialistes indiquent que cet animal, qui ingurgite 30% de son poids en une nuit en insectes, moucheron et autres petits passereaux, peut couvrir une surface d'un rayon de 15 kms pour s'alimenter .

Polémique encore et surtout autour d'une réunion organisée par Iberdrola et son prestataire de service Demopolis Concertation qui a eu lieu le 12 avril à 18 heures dans votre mairie. Cette réunion à laquelle vous avez assisté, aurait réuni une vingtaine de personnes, et était exclusivement réservée, comme cela se fait habituellement afin de garder une certaine maîtrise sur l'assistance, aux habitants de Saint Pardoux Morterolles, a très vite tourné au pugilat verbal . L'élément déclencheur aurait été un photomontage représentant un aérogénérateur de soi-disant 150 m de hauteur qui dépassait à peine la cime des arbres . Plusieurs personnes auraient demandé si il n'y avait pas une erreur, devant la persistance d'Iberdrola à dire que ce photomontage était la juste représentation de ce que sera la réalité, le ton est rapidement monté . Certain des participants avaient peut être relu le compte rendu d'une réunion organisé par VITHEC en décembre 2021 ou les membres du conseil municipal affirmaient que les machines ne dépasseraient pas 105 mètres de hauteur précisant : mât de 65 m. pales de 40 m . Compte tenu des insultes échangées certain participants ont préféré quitter la salle avant que ces violences verbales ne se transforment en violences physiques . Ces méthodes trompeuses semblent être une habitude pour Iberdrola qui vient de se voir imposer une amende transactionnelle de 200.000 euros pour pratiques commerciales trompeuses suite à une enquête de la DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes) .

Pour un projet se voulant d'intérêt général et participant à la transition énergétique, est-il besoin d'employer des arguments fallacieux pour forcer l'acceptabilité de la population : minimisant la hauteur des machines pour les uns, tentant de soumettre des photomontages maladroitement trompeurs pour les autres ? Ou lorsque que M. Frédéric Rabier D'Iberdrola affirme en réunion « ou le douglas s'installe la grand noctule disparaît » alors que la communauté scientifique s'accorde pour dire précisément le contraire .

Même si votre alliance avec Iberdrola a pu se faire en son temps, sur le principe d'appariement, êtes-vous prêt aujourd'hui à dénoncer la convention que vous avez signée afin de désolidariser votre conseil municipal et vos administrés afin d'éviter un acoquinement de plus en plus avéré ?

Auriez-vous vous-même été dupé par cette entreprise coutumière de l'emploi d'arguments volontairement mensongers, qui vous aurait convaincu par leur respectabilité, de leur confier la destinée de quatre à cinq générations de vos administrés ?

Persistez-vous encore à favoriser l'appât du gain de votre municipalité au détriment de la préservation de la biodiversité dont notre département est encore une réserve à protéger mais également à celui du bien vivre d'habitants de communes voisines ?

Nous vous proposons de nous rencontrer afin de débattre sur ces différents points, vos explications seront portées à la connaissance du public par l'intermédiaire de notre site www.vithec.fr .

j.C.Champeymond

Président de VITHEC

